

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 25 mai 2021 à 20h sous la présidence de monsieur Jean-Guy CHERION, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni au Centre d'Animation Culturel.

Présents : Messieurs CHERION, DENIS, FERREIRA, DESVAUX, REMMEAU, GUEULLET, CURTON mesdames EDELIN, LAUDET-MARTINET, DELRIEU, DERVIN, MAYET, MARCHAND, SANVOISIN

Excusé : Monsieur BACOURT.

Secrétaire de séance : Monsieur CURTON

Le PV précédent est adopté

1) PLU : Délibération sur le refus de transfert de compétence à la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

La loi dite loi ALUR prévoit un transfert automatique à l'EPCI à fiscalité propre de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la date du premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires soit au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, l'article 136 prévoit que si dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI représentant 20 % de la population concernée, se sont opposés, le transfert de compétence n'aura pas lieu.

L'article 5 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, étend la période durant laquelle les communes peuvent délibérer pour s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité. Cette période court désormais du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

En divers une réunion du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée le 12 mai avec les agriculteurs du territoire.

2) Logements communaux

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 4 février 2021 concernant les demandes de subvention pour les travaux de rénovation thermique de 2 logements ainsi que la réfection et le désamiantage de la toiture du bâtiment du Multiservices. Il évoque le refus le 19 avril par la région de subventionner ce projet pour des motifs divers. Afin de ne pas mettre en péril les finances communales pour ce projet bien engagé, il propose de solliciter la Dotation de Soutien à l'investissement public local (DSIL) de l'Etat dans le cadre de la rénovation thermique. Cette dotation peut être demandée sur la part concernant la réalisation des 2 logements communaux avec rénovation thermique en l'occurrence d'un montant de 276 000 € HT comprenant 240 000 € de travaux et 36 000 € de frais annexe à 15%. Des subventions ont pour l'instant été obtenues pour 101 000 € auprès du département et 23 500 € pour

l'ETAT avec le dispositif DETR. Les travaux de ce projet devraient débuter au quatrième trimestre de cette année.

Au niveau architectural les élus retiennent un projet avec 4 lucarnes, au lieu de 2 velux et 2 lucarnes dans le projet initial (surcoût de 7 400 € HT) dans le but d'harmoniser au mieux la zone centre-bourg classée aux monuments historiques.

3) emplois saisonniers

Des emplois saisonniers sont validés au niveau des services techniques pour la période estivale.

4) Délibération versement participation mutuelle pour agent en maladie

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt maladie pour cause d'accident de travail de madame DA COSTA en date du 17 février 2020. La municipalité délibère pour lui verser une participation patronale santé de 30 €/mois à compter de septembre 2020 conformément à la législation en vigueur.

5) Régie de Poids Publics

La commune pour des raisons structurelles décide de supprimer la régie de poids publics à compter du 1^{er} janvier 2021. Le service sera toujours assurée mais par un système de facturation mensuelle.

Divers

- Le jury de la commission Départementale des villages fleuris passera durant le mois de juillet.
- Evènements : moto cross le 20 juin, aéromodélisme le 27 juin, fête patronale (et son feu d'artifice) le 3 juillet, Harmonium et chant à l'église le 8 juillet à 19h.
- Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin exceptionnellement au Centre d'animation culturelle pour des raisons sanitaires. Une formation à destination des élus et des bénévoles se déroulera le jeudi 17 juin à 19h au CAC.
- Différentes problématiques de sécurité routière vont être vues : abribus route de Moulins, vitesse au Clos des Vignes (par rapport aux services scolaires et périscolaires), marquage rue Saint-Germain.

Fin à 22h15